

Séance plénière du **13 Novembre 2025**,

L'an deux mille vingt-cinq, le **treize** du mois de novembre à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 6 novembre 2025 par M. le Président, s'est assemblé à la salle des Fêtes de Donzy, sous la Présidence de M. Sylvain COINTAT.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT - M. Patrick BONDEUX - Mme Pauline PABIOT - Mme Marie-France LURIER - M. Yves RAVET - M. Pascal KNOPP - M. Michel VENEAU - M. Gilbert LIENHARD - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Geneviève PARIS - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. Alexandre BLANDIN - M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD - M. Hicham BOUJLILAT - M. Frédéric CASSERA - Mme Martine LEROY - Mme Annie MILLIARD - Mme Stéphanie OUVRY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH-GRUAU - Mme Muriel BUISSON - M. Michel BARRIERE - Mme Sonia MILLANT - M. Denis HOUCHE - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE - M. Thierry BEAUV AIS - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - Mme Nathalie LIEBARD - M. Jean-Jacques BERTIN - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - Mme Jocelyne VERNAUX - M. Frédéric AUCOUTURIER

Membres absents excusés : M. André BUISSON - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Bertrand FLANDIN - M. Benjamin MASI - Mme Nadège COQUILLAT - M. Jacky SCHOLLER - M. Jean-Marc BAUCINO

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

M. Jan BOGERMAN remplacé par Mme Marie-Yvonne THEBAULT
Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond Le VAN

Membres ayant donné pouvoir : Mme Danielle ROY à Mme Marie-France LURIER
M. Yannis BONNET à M. Patrick PONSONNAILLE
Mme Martine BOREL à M. Hicham BOUJLILAT
Mme Béatrice BOLOGNE à Mme Annie MILLIARD
Mme Corinne COLONEL à Mme Martine LEROY
M. Jean-Pierre MARASI à M. Gilbert LIENHARD
M. Michel RENAUD à M. Alexandre BLANDIN

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **Mme Annie MILLIARD** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

Demandes de subventions pour la communication du contrat territorial Vrille Nohain et Mazou auprès de l'Agence de l'eau Loire Bretagne et de la Région Bourgogne-Franche-Comté – Année 2026

M. Hicham BOUJLILAT ne prend pas part au vote.

Cœur de Loire assure le portage du Contrat Territorial Vrille, Nohain et Mazou depuis 1^{er} janvier 2018. Dans le cadre de ce contrat, la communication autour des actions du contrat et l'information du public peuvent être subventionnées à hauteur de 50% par l'Agence de l'eau Loire Bretagne et de 30% par la région Bourgogne-Franche-Comté.

Les actions de communication proposées ont pour but de :

- Faire connaître le contrat territorial et la cellule technique associée ;
- Engager le débat autour des enjeux liés à l'eau ;
- Améliorer la connaissance sur l'écologie des milieux aquatiques ;
- Expliquer l'intérêt de protéger ces milieux et les moyens de protection existants à disposition de tous ;

afin de faciliter l'adhésion des riverains, des élus et du grand public aux projets envisagés, et ainsi encourager leur réalisation.

Les actions de communication seront adaptées afin de cibler les différents publics visés : les élus des CC adhérentes au CT, le grand public, les riverains et les partenaires signataires ou techniques.

Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses		Financement	
Sensibilisation du grand public – Evènement « Les pieds dans l'Eau »	3 000 €	Agence de l'eau Loire-Bretagne (50%)	4 425 €
Supports de communication et journées de sensibilisation autour des actions du CT	5 850 €	Région Bourgogne-Franche-Comté (30%)	2 655 €
		Collectivités (20%)	1 770 €
Total coût	8 850 €	Total Coût	8 850 €

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Agence de l'eau Loire Bretagne et de la région Bourgogne-Franche-Comté ;
- **AUTORISE** le Président à signer les pièces administratives afférentes.

Nombre de conseillers : 55

Présents : 41

Pouvoirs : 7

Votants : 47

Pour : 47

Abstention : 0

Contre : 0

UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 20/11/2025

Reçu en préfecture le 20/11/2025

Publié le 20/11/2025

S²LO

ID : 058-200067916-20251113-2025_13_11_11-DE

Pour extrait conforme

Alain COINTAT, Président



Mme Annie MILLIARD, secrétaire de séance